

RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00065
Numéro SIREN : 451 827 000
Nom ou dénomination : SARL 3B LOCATION

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2022 sous le numéro de dépôt 2911



SARL 3B LOCATION

Société à Responsabilité Limitée au capital social de 8.000 €

Route Nationale 134

64121 – SERRES-CASTET

R.C.S. PAU 451 827 000

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

3B LOCATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CABINET KRIBS S.A.
2 rue Jane Addams
14280 – SAINT CONTEST



A l'associé unique de la société 3B LOCATION,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, par décision de l'associé unique en date du 16 mai 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons pris connaissance de l'activité de votre société en 2019/2020 et 2020/2021, de ses comptes annuels au 30 septembre 2021, ainsi que de l'activité de l'exercice 2021/2022.

La synthèse de notre analyse est la suivante :

* Sur le plan de l'activité, le chiffre d'affaires de l'exercice 2020/2021 s'élève à 2.008 K€ pour 3.697 K€ au cours de l'exercice précédent, en baisse de 46 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2020/2021, en baisse de 46 %, s'élèvent à 1.967 K€. Le résultat d'exploitation est positif à + 41 K€ pour + 48 K€ au cours de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2021, le résultat net est un bénéfice de + 29 K€.

* Sur le plan financier, au 30 septembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à + 200 K€. La société n'a pas d'actif immobilisé. Les dettes financières ne sont pas significatives (absence de financement bancaire et de compte courant d'associé).

L'actif circulant d'un montant de 294 K€ est supérieur à la totalité des dettes qui s'élève à 94 K€.

Au 30 septembre 2021, la trésorerie disponible à l'actif s'élève à 241 K€.

* Nous avons, également, pris connaissance de l'activité des 6 premiers mois de l'exercice 2021/2022 (situation au 31 mars 2022). L'activité de négoce et de location se poursuit dans la continuité des exercices précédents et dégage un résultat d'exploitation positif. Sur le plan financier, la société a procédé à des investissements (281 K€), financés, en partie, par emprunt (161 K€). La trésorerie disponible à l'actif est positive au 31 mars 2022.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autre observation significative de notre part.



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Votre société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PAU, sous le numéro 451 827 000, depuis le 9 février 2004.

Le capital social s'élève à 8.000 €, divisé en 500 parts sociales de 16 €.

La société a pour objet :

- la location de matériels automobiles et de véhicules pour le transport routier de marchandises ainsi que la vente et l'achat de matériels automobiles, en particulier de poids lourds.

Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation.

Monsieur Mathieu SOULIE est gérant de la société.

Les comptes annuels au 30 septembre 2021 font apparaître des capitaux propres positifs de + 200.206 €, pour un capital social de 8.000 €, incluant un bénéfice de + 29.404 €. Ces comptes annuels ont été approuvés, en date du 31 mars 2022 et le bénéfice a été distribué, à titre de dividendes, pour 29.250 € et le solde de 154 € a été affecté en « Autres Réserves ».

Pour mener à bien notre mission, nous avons pris connaissance des états financiers de votre société au 30 septembre 2021, ainsi que de l'activité de l'exercice en cours 2021/2022. Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimé nécessaires, eu égard à la nature et à l'importance des actifs et passifs, des charges et des produits ainsi que des faits majeurs, intervenus depuis le 1^{er} octobre 2021, susceptibles d'affecter les capitaux propres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint Contest, le 30 mai 2022

CABINET KRIBS S.A.

Pierre SCHMITT

Commissaire aux Comptes et à la Transformation